



**DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de COMMENTRY, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOURDIER, Président du CCAS.

Etaient Présents :

Mmes DESFORGES Murielle - MICHON Emmanuelle - PEYROT Yvette - SINTUREL Laurence

MM. BOURDIER Sylvain - FERRANDON Armand – MIGEON Thierry - PASSAT Alain

Excusées:

MM. - Mmes BODEAU Stéphanie - PAUPERT Jean -

Absent

Mme CLEMENT Alison - VINCENT Laure - GARCIA Elsa

Ont donné pouvoir : Mme BODEAU à Mme SINTUREL

M. PAUPERT à Mme PEYROT

VII - BUDGET ANNEXE SERVICE PRESTATAIRE –ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Madame la Trésorière nous a fait parvenir des états de restes à recouvrer le budget annexe du service prestataire d'aide à domicile, suites aux décès des usagers et en l'absence de recours possibles sur successions, ou d'empêchements à poursuivre.

Ces dettes plus ou moins anciennes relèvent quatre usagers décédés différents, et portent sur les exercices de 2018 à 2022, et s'étalent de quelques euros 4.58€ à 31.68 € selon les bénéficiaires du service d'aide à domicile.

Il vous est proposé d'admettre en non-valeur ces produits, pour un montant global de 146.42 €.

Les crédits prévus au Budget primitif 2024 du service d'aide à domicile nécessaires à ces opérations

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Admet en non valeur :

pour le budget annexe du service prestataire d'aide à domicile les produits de quatre usagers différents, et portent sur les exercices de 2018 à 2023, et s'étalent de quelques centimes d'euros (0,20€) à 31.68 € selon les états transmis par le Trésor Public, pour un montant global de 146.62€.

Le Conseil d'Administration,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Au Registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président du C.C.A.S.,

